



Carte Carburant, Véhicule de fonction et préavis

Par **LouClaire**, le **16/03/2015** à **10:25**

Bonjour,
Je suis en préavis en raison d'un licenciement "injustifié" de mon point de vue.
Je suis cadre et ai un véhicule de fonction qui figure en avantage en nature sur ma fiche de paie.
L'entreprise a demandé que je restitue le véhicule à partir de la notification du licenciement, puisqu'elle me dispense d'effectuer les 3 mois de préavis.
Après l'avoir informée de la loi, l'entreprise me laisse finalement le véhicule jusqu'à la fin du préavis, mais par contre a coupé, sans me prévenir, l'accès à la carte essence afférente à la voiture. J'en ai fait la désagréable expérience récemment.
Est-ce légal de couper cette carte essence?
Merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **16/03/2015** à **10:41**

Bonjour,
[citation]Est-ce légal de couper cette carte essence? [/citation]
Oui, mais par contre vous devrez présenter des notes de carburant à l'entreprise en vue de leur remboursement.
Avec la controverse qui ne va pas manquer de rebondir.
Si l'entreprise en refuse la prise en charge, cela sera un grief de plus à exposer lors de la saisine du CPH que vous envisagez d'effectuer.

Par **LouClaire**, le **16/03/2015** à **11:01**

Merci pour votre réponse. C'est donc légal de couper la carte essence.
Donc je n'ai pas de

réclamation possible...

Par **moisse**, le **16/03/2015** à **11:05**

Bonjour,
C'est légal simplement parce que c'est un pur problème de choix de gestion et ou d'organisation de l'entreprise concernant les moyens et conditions de paiement.
Vous pouvez toujours demander comment faire pour obtenir en pratique le remboursement des frais de carburant, voire autoroute et autres services connexes de la carte.

Par **LouClaire**, le **16/03/2015** à **12:24**

Merci beaucoup pour votre réponse!

Par **etudiantendroit**, le **16/03/2015** à **21:14**

Bonjour , les causes de dispenses d exécution du préavis sont obligatoires , en cas de faute grave ou lourde.

Par **moisse**, le **17/03/2015** à **08:33**

Bonjour,
Ces propos n'ont guère de sens, soit mal exprimés, soit mal fondés, voire les deux en même temps.